



Département de Saône-et-Loire
Arrondissement d'Autun
Canton de Saint-Vallier

**SEANCE DU
04 AVRIL 2023**

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 27

Convocation : 28/03/2023

**EXTRAIT du Registre des Délibérations
de la Commune de SAINT-VALLIER**

L'An Deux Mil Vingt Trois, le 4 avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur PHILIBERT Alain, Maire.

Étaient présents : PHILIBERT Alain, DUMONT Christophe, GOSSE Danielle, MICHEL Pierre-Philippe, MATRAT Catherine, GERARD Florence, CHAPON Norbert, LUSSIAUD Françoise, LECOFUR Jean-Paul, MEUNIER Daniel, WOZNIAC Edmond, BERGER Guy, DI GIORGIO Anita, IFIRES Carole, HUMBERT Frédérique, MEUNIER Alexandra, ULICZNY Irène, DIVERT Pierre, BEAUDOT Denis, LECLERC Anita, WITKOWSKI Mathilde.

Absents – Excusés : LODDO Monique ayant donné pouvoir à MEUNIER Alexandra, LARONDE Jean-Claude, BERTHIER Sylvie ayant donné pouvoir à GOSSE Danielle, BILEK Katia ayant donné pouvoir à DUMONT Christophe, SWIATEK David, LONAK Sandrine ayant donné pouvoir à BEAUDOT Denis, FRENICHE Rafaël ayant donné pouvoir à WITKOWSKI Mathilde, VERMOREL Claude ayant donné pouvoir à LECLERC Anita.

Secrétaire de séance : MICHEL Pierre-Philippe

Délibération n° DCM 2023-077 :

Budget Ville – reprise des résultats anticipés de l'exercice 2022

Pour rappel, la ville s'est portée volontaire pour l'expérimentation de la M57 et du compte financier unique à partir de 2022. Pour des raisons techniques, le CFU 2022 – budget ville n'a pu être produit avant le vote du budget primitif 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L.2311-5 du CGCT, les collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats des exercices antérieurs, avant l'adoption du compte financier unique correspondant.

Cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les besoins de financement et/ou excédents générés par chaque section sur l'exercice précédent et de déterminer au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux d'emprunt et de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours.

L'exécution du budget principal 2022 de la ville fait apparaître les résultats suivants :

RESULTATS INVESTISSEMENT		RESULTATS FONCTIONNEMENT	
Recettes d'investissement	1 324 389,70 €	Recettes de fonctionnement	9 430 471,04 €
Dépenses d'investissement	2 081 524,83 €	Dépenses de fonctionnement	8 120 672,91 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-757 135,13 €	Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 309 798,13 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-100 374,17 €	Résultat de fonctionnement antérieur reporté	5 906 903,41 €
Résultat d'investissement cumulé au compte 001	-857 509,30 €	Résultat de fonctionnement cumulé	7 216 701,54 €
Solde des restes à réaliser N	-131 153,57 €		
RAR Recettes (à inscrire au BP N+1 aux comptes concernés)	480 682,00 €		
RAR Dépenses (à inscrire au BP N+1 aux comptes concernés)	611 835,57 €		
Résultat d'investissement compte tenu des restes à réaliser	-988 662,87 €	Résultat de fonctionnement cumulé avant affectation	7 216 701,54 €
Besoin de financement à financer par affectation au compte 1068	988 662,87 €		
Opérations budgétaires N+1			
Solde d'exécution d'investissement reporté	-857 509,30 €	Résultat de fonctionnement disponible compte 002 au BP N+1 Recettes	6 228 038,67 €
Dépenses compte 001 N+1			
Titre à établir au compte 1068 en N+1	988 662,87 €		

.../...

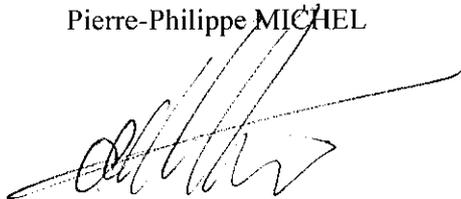
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2311-5,

Vu l'instruction M57,

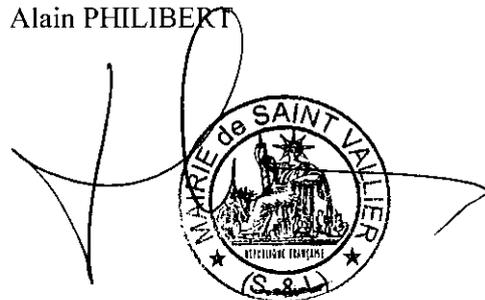
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 21 voix pour, et 6 abstentions (D. BEAUDOT X 2, M. WITKOWSKI X 2, A. LECLERC X2),

- ✓ CONSTATE ET APPROUVE les résultats de l'exercice 2022,
- ✓ ADOPTE, pour le budget 2023, la reprise anticipée des résultats ci-dessus,
- ✓ AUTORISE le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire
Pierre-Philippe MICHEL



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Alain PHILIBERT



Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 071-217104868-20230407-DCM2023_077-DE

